



FORMATION POST-PERMIS POUR LES CONDUCTEURS NOVICES

PRÉSENTATION DE LA FORMATION :

La formation post-permis est une formation complémentaire destinée aux conducteurs novices titulaires d'un premier permis de conduire (catégorie A1, A2, B ou B1).

Elle vise à renforcer les compétences acquises lors de la formation initiale et durant les premiers mois de conduite autonome.

LES AVANTAGES DE LA FORMATION COMPLÉMENTAIRE JEUNES CONDUCTEURS :

La formation post-permis permet aux conducteurs novices de bénéficier d'un avantage majeur sur la période probatoire :

- Permis B traditionnel : réduction de la période probatoire de 3 ans à 2 ans
- Permis en conduite accompagnée (AAC) : réduction de la période probatoire de 2 ans à 1 an et demi

Sous réserve de ne commettre aucune infraction entraînant un retrait de points, cette formation permet d'obtenir plus rapidement les 12 points du permis de conduire.

Au-delà de cet avantage, la formation a également un objectif de prévention routière. Organisée en groupe, elle favorise les échanges d'expériences entre conducteurs d'une même génération et amène à une réflexion sur les comportements au volant et la perception des risques, notamment durant les premiers mois de conduite autonome, période où l'assurance peut conduire à une sous-estimation des dangers.

Elle constitue donc une opportunité de réduire la durée de la période probatoire tout en renforçant la sécurité au volant.

CONDITIONS D'ACCÈS :

La formation est accessible aux conducteurs :

- Titulaires d'un permis A1, A2, B ou B1
- Ayant obtenu leur permis depuis 6 à 12 mois
- N'ayant commis aucune infraction entraînant retrait de points, suspension ou restriction du permis

DÉROULEMENT DE LA FORMATION :

La formation se déroule sur une journée (7 heures) et en groupe de 6 à 12 participants.

Elle favorise les échanges entre conducteurs d'une même génération afin de partager les expériences des premiers mois de conduite.

Cette formation a pour objectifs de :

- Sensibiliser aux principaux risques routiers (vitesse, alcool, stupéfiants...)
- Améliorer la perception et la gestion des situations de conduite complexes
- Développer une conduite plus responsable, économique et citoyenne
- Renforcer les acquis de la formation initiale du permis de conduire

À l'issue de la formation, une attestation de suivi de formation post-permis est délivrée. Elle est transmise aux autorités compétentes dans un délai de 15 jours suivant la formation.